

Réunion du 5 septembre 2011

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etai
présents :

Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Laurent FURST, vice-présidents

Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Gaston DANN, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur David HECKEL, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Marie-Paule LEHMANN, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procurat
(s) :

Excusé
(s) :

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Philippe BIES, Monsieur Richard STOLTZ

Absent
(s) :

Rapporteur :

Monsieur Francis GRIGNON

**N° CP/2011/588 - Programme de modernisation des itinéraires (PDMI) - 1214
PDMI 2009-2014 - Conventions particulières de financement
- A 35 / Réduction des nuisances sonores de l'infrastructure
routière dans la traversée de STRASBOURG - RN 59 / Déviation
de CHATENOIS**

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve dans le cadre du Programme de modernisation des itinéraires (PDMI) 2009-2014 :

- le principe d'un cofinancement des études et travaux relatifs à la réduction des nuisances sonores sur l'A 35 au droit d'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN, pour une participation du Département fixée à 12 % du coût global, soit 252 000 € sur un montant total de 2 100 000 €

- le principe d'un cofinancement des études et travaux relatifs à la déviation de la RN 59 à CHATENOIS, pour une participation du Département fixée à 25 % du coût global, soit 11,92 M€ sur un montant total de 47,68 M€.

Elle approuve par ailleurs les conventions particulières de financement correspondantes et autorise son président à signer ces deux conventions au nom du Département.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20110905-60244-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 16/09/11